

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	22

Séance du 31 MAI 2022

L'an deux mille vingt et deux le mardi trente-un mai à dix-huit heures quinze le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle de délibération de la mairie, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire.

Présents : Monsieur Jocelyn SAPOTILLE le Maire ; M Ephrem GLORIEUX ; Mme Christiane TREIL- ALBON ; M. Bruno FELICIANNE ; Mme Liliane MAXIMIN BAJAZET ; Mme Manuela PETRO-METONY ; M. Rodrigue MOULIN ; Mme Gladys BURAT ; M. Jean-Louis SAINCILY ; les adjoints

Mme Anny GENIPA ; M Yvon COMBES ; Mme Sylviane FONDS ; Mme Jacqueline BELFORT ; M. Christian CITADELLE ; Mme Sylvie DAGONIA ; M. Arthur MARICEL ; Mme Patricia VINGADASSALON; Mme Karine GATIBELZA ; Mme Cindy ARNASSALON ; M Christian BADLOU ; Conseillers Municipaux.

Représentés : M Lucien BEAUZOR par M. Bruno FELICIANNE
M. Richard PROMENEUR par Mme Gladys BURAT

Absents : Mme Clara RIGAH ; M Saturnin FRANCILLONE ; Mme Sonia MERCADIER ; M. Pierre ALBINA ; M Didier MARICEL ; M. José TORIBIO ; Mme Francia ROSAMONT ; M Patrick AJAS ; M Bruno REMI
Mme Annick ABELA ; M. Florent TREIL

DELIBERATION N°2022/05/67

AFFECTATION DU FOND D'AIDE AUX COMMUNES (FAC) 2021

Lors de sa réunion du 19 mai 2021, la commission permanente du Conseil départemental a alloué à la commune de Lamentin, au titre du Fond d'Aide aux Communes pour l'exercice 2021, une subvention de 230 000€.

Le maire propose au conseil municipal d'affecter cette somme aux opérations suivantes :

Opérations	Montants
Rénovation des bâtiments communaux	100 000€
Entretien des voiries	130 000€

Le conseil Municipal

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

Considérant la nécessité d'affecter cette subvention à des opérations précises pour pouvoir y prétendre,

Considérant l'opportunité que représente cette subvention pour l'aboutissement des projets d'investissement de la commune

DECIDE

ARTICLE 1 : D'affecter le Fond d'Aide aux Communes 2021 aux opérations suivantes :

Opérations	Montants
Rénovation des bâtiments communaux	100 000€
Entretien des voiries	130 000€

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adoptée à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

Le Maire

Jocelyn SAPOTILLE